



Nombre de conseillers.....43
 En exercice.....43
 Présents à la séance.....27
 Pouvoirs.....14
 Excusés.....01
 Absents.....01

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 23 MAI 2025

N°2025-05-27 : MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS

Le vendredi 23 mai 2025 à 19h00, le Conseil municipal de la Commune de Livry-Gargan s'est réuni à l'Espace Jules Verne, sous la présidence de Monsieur Pierre-Yves MARTIN, Maire, suite à la convocation faite le mercredi 7 mai 2025.

Présents :

MARTIN Pierre-Yves	CARCREFF Corinne	BEREZIN Serge
BOUDJEMAÏ Kaïssa	ATTARD Gérard	BORDES Roselyne
MANTEL Serge	ROSSINI Christel	AOUATI Kheireddine
MAUROBET Catherine	LAFARGUE Jean-Claude	DJABALI Sara
MONIER Annick	KOUCEM Yacine	TRILLAUD Laurent
CARRATALA Henri	LEROUX Pierre-Olivier	HODÉ Laurence
BERTHE Éloïse	BARATTA Jean-Pierre	BITATSI-TRACHET Françoise
HERRMANN Marie-Catherine	LE COZ Lucie	CHASSAIN Clément
COLLET Marie-Madeleine	MILOTI Donni	BERNARD Anne

Pouvoirs :

AÏDOUDI Salem	à MILOTI Donni
MOULINAT-KERGOAT Hélène	à BERNARD Anne
ARNAUD Philippe	à COLLET Marie-Madeleine
MAKHLOUF Dounia	à CARRATALA Henri
GUIMARAES Odette	à DJABALI Sara
DI IORIO Rina	à KOUCEM Yacine
MARKARIAN Olivier	à MARTIN Pierre-Yves
FOURNIER Marine	à BARATTA Jean-Pierre
ADLANI Myriam	à MONIER Annick
CRALIS Christophe	à MANTEL Serge
BONINI Bruno	à BITATSI-TRACHET Françoise
JOLY Nathalie	à TRILLAUD Laurent
RENAULT Bernadette	à HODÉ Laurence
MICONNET Olivier	à LE COZ Lucie

Excusés :

HAMZA Ali

Absente :

LE BLEGUET Marie-Thérèse

Il a été, conformément à l'article L.2121-15 du Code général des collectivités territoriales, procédé immédiatement après l'ouverture de la séance à la nomination d'un Secrétaire de séance. Mme BERNARD a été désigné pour remplir ces fonctions.

Accusé de réception en préfecture
95220300464-20250602-2025-05-27-DE
Date de télétransmission : 02/06/2025
Date de réception préfecture : 02/06/2025

Le Conseil municipal,

Sur proposition de M. MARKARIAN rapporteur ;

Vu le Code Général de la Fonction Publique et notamment son article L. 313-1 ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu les décrets portants statuts particuliers des cadres d'emplois et organisant les grades s'y rapportant ;

Vu l'avis de la Commission permanente Administration Générale en date du mardi 13 mai 2025 ;

Considérant qu'il est indispensable de mettre à jour le tableau des effectifs du personnel communal afin de maintenir l'adéquation entre le grade des agents et les besoins de la collectivité ;

Après en avoir délibéré ;

À l'unanimité,

Article 1 : Décide de modifier le tableau des effectifs comme suit :

Cadre d'emplois	Emploi	Nombre d'emplois créés/supprimés	Nombre d'emplois budgétés
Adjoint territorial d'animation	Adjoint d'animation à TNC (6h)	+1	68
Adjoint territorial d'animation	Adjoint d'animation à TNC (6h)	+1	69
Assistant d'enseignement artistique	Assistant d'enseignement artistique principal de classe 2 – formation musicale – à TNC (16h)	+1	36
Assistant d'enseignement artistique	Assistant d'enseignement artistique principal de classe 2– formation musicale – à TNC (7h)	+1	37
Assistant d'enseignement artistique	Assistant d'enseignement artistique principal de classe 2– piano – à TNC (7h)	+1	38
Sage-femme	Sage-femme hors classe à TC	+1	1
Hors filière	Médecin généraliste à TNC (8h)	+1	10
Hors filière	Médecin généraliste à TNC (16h)	+3	13
Hors filière	Médecin cardiologue à TNC (4h30)	+1	24
Hors filière	Médecin ORL à TNC (5h)	+1	25
Hors filière	Chirurgien-dentiste à TNC (4h)	+1	9
Hors filière	Chirurgien-dentiste à TNC (16h)	+1	10

Article 2 : Crée les postes nécessaires à la campagne d'avancement de grade ;

Accusé de réception en préfecture
093-219300464-20250602-2025-05-27-DE
Date de télétransmission : 02/06/2025
Date de réception préfecture : 02/06/2025

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal administratif de Montreuil dans un délai de deux mois à compter de sa date de publication.

Article 3 : Dit que les crédits nécessaires aux rémunérations et aux charges sociales correspondantes sont inscrits au chapitre 012 du budget.

Ainsi fait et délibéré en séance le vendredi 23 mai 2025.

Pierre-Yves MARTIN
Maire de Livry-Gargan
Conseiller départemental



date de publication : le 04/06/2025

Accusé de réception en préfecture
093-219300464-20250602-2025-05-27-DE
Date de télétransmission : 02/06/2025
Date de réception préfecture : 02/06/2025

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal administratif de Montreuil dans un délai de deux mois à compter de sa date de publication.